

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 6 MARS 2017 à 19h30

Etaients présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Katia PERRET, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEET, Adjointss au Maire.

Jean BARTHOMEUF, Marie LABROSSE, Josette GUERRIER, Françoise EYRAUD, Florent PATIN, Peter WATSON, Audrey BLANC-MONOT, Gérard LEFEBVRE, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Sandrine TESTAS, Pascale LABART (pouvoir donné à P. WATSON)

Secrétaire de séance: Françoise EYRAUD

Convocation faite le : 27 février 2017

publiée le : 27 février 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 janvier 2017 est approuvé, à 11 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

I – PLUI : TRANSFERT DE LA COMPETENCE DOCUMENT D'URBANISME ET GOUVERNANCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix POUR, une voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

Accepte le transfert de la compétence document d'urbanisme à la communauté de communes Dombes Saône Vallée.

II – MUTUALISATION DES ACHATS (CCDSV)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » pour les achats suivants :
 - Les fournitures de bureaux comprenant les petites fournitures, les consommables informatiques et le papier
 - Les produits d'hygiène hors produits d'entretien
 - Les systèmes d'impressions.
- AUTORISE le maire à signer la convention de groupement,
- AUTORISE le maire à signer, pour le compte de la commune de SAINT-BERNARD, les contrats passés sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront,
- DIT que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus aux budgets de la commune de SAINT-BERNARD.

III – DELIBERATION CONCERNANT LES EMPLACEMENTS RESERVES DANS LE CŒUR DE VILLAGE

Le Conseil, à 11 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE de maintenir les emplacements réservés ERL 1, ERL 2 et ERL 3;
- PRECISE que sur ces emplacements réservés la commune entend réaliser un projet d'aménagement global de programmes de logements avec une offre diversifiée, comprenant des logements locatifs aidés, et aussi des commerces et des services, afin de dynamiser le cœur du village, dans le respect du PADD du PLU de la commune ;

IV – MODIFICATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Considérant la démission de Mme Sandrine TESTAS de son mandat d'adjointe aux affaires scolaires,

Considérant la prise de fonction de Mme Katia PERRET en tant qu'adjointe aux affaires scolaires et sociales,

Le Maire propose de modifier de la commission communale susvisée,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de modifier la commission SCOLAIRE, PERISCOLAIRE et CANTINE, dont les membres sont : Katia PERRET (Vice-Présidente), Françoise EYRAUD, Francis BLOCH, Josette GUERRIER, Marie LABROSSE, Gérard LEFEBVRE, Audrey BLANC-MONOT et Jean-Pierre PILLON, Sandrine TESTAS.

V – DELIBERATION MODIFICATION DU RANG DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire indique au conseil municipal que la démission de Mme TESTAS à son poste de 3ème adjointe a été acceptée par le Préfet.

Le Maire propose de ne pas nommer un nouvel adjoint, et de rester à trois adjoints au maire.

Le Maire propose au conseil de délibérer pour décider du rang des adjoints au maire, et de remonter le tableau pour ne pas laisser le poste de troisième adjoint vacant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de faire remonter le 4ème adjoint au 3er rang.

VI – DELIBERATION CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE de créer la fonction d'Assistant(e) de prévention chargé(e), d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

VII – TERRAIN LOUE AUX EPOUX LECLERE

Le Maire rappelle aux Conseillers l'accord intervenu entre la commune de SAINT-BERNARD et Monsieur et Madame LECLERE par délibération du 18 mars 2014 et convention du 10 avril 2014, concernant la location d'un terrain communal cadastré section AI n°2. Le bail arrivant à expiration fin mars 2017, M. le Maire propose de conclure un nouveau bail pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

⇒ Question écrite du député Charles de la Verpillière

A la demande de M. le Maire, M. le député Charles de la Verpillière a déposé une question écrite auprès du ministre des finances concernant le refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été 2015.

⇒ Parrainage Candidat élections présidentielles

M. le Maire montre aux conseillers le bulletin de parrainage pour un candidat aux les élections présidentielles.

⇒ Ouverture d'une classe à l'école

A la demande d'Mme A. BLANC-MONOT, M. le Maire explique que l'inspection académique a informé par courrier la commune d'un nouveau poste d'enseignant affecté à l'école Spinosa. Un travail va être mené en concertation avec la directrice d'école qui organisera ses classes, et la commune achètera le matériel nécessaire.

Il précise qu'il n'est pas prévu de recruter une ATSEM supplémentaire, et rappelle que la loi impose une ATSEM par école maternelle, et non une ATSEM par classe.

⇒ 11/03 Nettoyage de Printemps

RDV donné à 9h à l'espace Chabrier

⇒ Concert de la chorale de St Bernard

Les 18 et 19 mars à Cibeins

⇒ Cross du Bord de Saône le 19/03

⇒ Soirée Bowling le vendredi 07/04 organisé par Spinosa'Animation

⇒ Vendredi 21/04 réunion publique de mi-mandat

Au Mille Club à 19h30.

⇒ Information : tous les lots du lotissement L'Hermitage sont vendus, trois lots dans le lotissement La Plaisance ont été vendus

⇒ M. J. BARTHOMEUF fait le point sur les commissions dont il membre à la CCDSV et en tant que délégué de la commune auprès du SleA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil municipal : Lundi 3 avril 2017 à 19h30